



Les syndicats de la FSU
42 rue du Progrès
03000 Moulins

Montluçon, le 26/01/2017

l'Education

A l'attention de Mme la Directrice
Académique des services de
Nationale de l'Allier,

Objet : frais de déplacements des AESH

Depuis la rentrée scolaire, les personnels AESH (en CDD, CDI ou CUI) n'ont reçu aucune indemnisation pour les frais de déplacements occasionnés dans le cadre de leurs missions quand ils effectuent leur service entre plusieurs établissements scolaires dans des communes non limitrophes.

Nous vous prions de bien vouloir remédier à cette situation dans des délais raisonnables. Le cas échéant, nous solliciterions les conseils de notre avocat Maître Borie, afin de faire respecter les droits des personnels.

En souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame la directrice Académique à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Education Nationale.

Pour la FSU 03,

Rémi PUZENAT (SNUipp-FSU 03)